



## **AVIS**

Par arrêté n° EAU/AUT/18/0012 du 9 novembre 2018 pris conformément à la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 23, le ministre de l'Environnement a autorisé le requérant « Strassen Helena s.à r.l. » à réaliser une excavation et du terrassement pour un immeuble résidentiel à Strassen.

Conformément à l'article 24 (2) de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'autorisation est affichée au lieu usuel de la commune du 21 novembre 2018 au 31 décembre 2018 inclus, période pendant laquelle le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents.

---

Strassen, le 21 novembre 2018

---